



Horaires d'ouverture :

Hôtel de ville

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

09h - 12h30 / 14h - 17h

Jeudi : fermé le matin **hors vacances scolaires** / 14h - 17h

Samedi : 9h-12h **hors vacances scolaires**

Mairie Annexe de la Madeleine

Lundi : 14h - 17h

Mardi à vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h

Ouverture à 10h le 1er jeudi matin du mois

Samedi : 9h - 12h

Sites utiles pour vos démarches :

<https://spi.epn-agglo.fr>

www.evreux.fr

ants.gouv.fr

timbres.impots.gouv.fr

service-public.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter :

☎ : 02.32.31.52.23 (Hôtel de ville) et 02.32.31.52.26 (Mairie annexe de la Madeleine)

✉ population@epn-agglo.fr

PASSEPORT / CNI

MAJEUR

- Prendre un rendez-vous est indispensable pour déposer le dossier : sur le site <https://spi.epn-agglo.fr> ou au 02.32.31.52.23 / 02.32.31.52.26 (procédure de rendez-vous expliquée sur le site internet ville/EPN)
- Un sms de confirmation du rendez-vous est envoyé sur votre téléphone portable.
- Réunir toutes les pièces nécessaires et remplir la pré-demande en ligne **avant le rendez-vous**. (Procédure de rendez-vous expliquée sur le site internet ville/EPN). Si vous ne disposez pas de moyen informatique pour faire vos démarches en ligne, contacter le 02.32.31.52.23 Hôtel de ville ou le 02.32.31.52.26 Mairie Annexe de la Madeleine, un agent de la Mairie vous accompagnera dans vos démarches.
- Se présenter au rendez-vous 10 minutes avant celui-ci.
- Un SMS sera envoyé pour vous avertir que votre titre d'identité est arrivé à la Mairie. Venir sans rendez-vous récupérer votre document avec **votre récépissé** et votre ancien titre si vous l'avez conservé.

Le demandeur MAJEUR doit être **impérativement présent au dépôt et au retrait**.

***Attention, vous avez 3 mois pour venir retirer le titre d'identité.**

<h2>Documents obligatoires</h2> <p><u>Originaux et photocopies</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un acte de naissance de - 3 mois. <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de - 3 mois : Quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone, assurance maison, dernier avis d'impôt sur le revenu. <input type="checkbox"/> Plaquette de photos au normes biométriques de - 6 mois obligatoirement. <input type="checkbox"/> Remplir la pré-demande sur le site ants.gouv.fr et l'imprimer <p><u>Un timbre fiscal pour le passeport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 86€ <input type="checkbox"/> Ancien PASSEPORT/CNI (sauf perte ou vol).
<p>Si perte Si vol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une déclaration de perte à remplir en Mairie ou sur internet OU une déclaration de vol établi auprès de la gendarmerie ou de la Police Nationale tamponnée et signée. <input type="checkbox"/> Un timbre fiscal dématérialisé de 25€ pour la carte d'identité si perte ou vol. <input type="checkbox"/> Un timbre fiscal acheté sur internet : timbres.impot.gouv.fr ou chez le buraliste
<p>Si vous avez acquis la nationalité française :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un acte de naissance de - 3 mois, avec la mention de nationalité française. <input type="checkbox"/> Le décret de naturalisation ou certificat de nationalité française.
<p>En cas de Divorce</p> <p>Si vous souhaitez faire apparaitre un nom d'usage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le jugement définitif de - 3 mois avec autorisation du nom d'usage. <input type="checkbox"/> Un acte de mariage de - 3 mois. <input type="checkbox"/> Le jugement définitif de divorce autorisant la possibilité de garder le nom d'usage. <input type="checkbox"/> Un acte de naissance de - 3 mois.
<p>Si Tutelle</p> <p>Si Curatelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le jugement de tutelle avec la copie de la pièce d'identité du tuteur ou carte professionnelle. <input type="checkbox"/> Une attestation de - 3 mois avec le nom, prénom(s), date de naissance, l'adresse et la signature du tuteur ainsi que le nom, prénom(s), date de naissance du majeur sous tutelle. <input type="checkbox"/> Le jugement de curatelle.
<p>Si vous êtes hébergé(e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant. <input type="checkbox"/> Une copie recto verso du justificatif d'identité de l'hébergeant. <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de l'hébergeant de - 3 mois.

❖ La durée de validité du passeport et de la CNI sont de **10 ans**.

❖ Si votre commune de naissance n'est pas reliée à COMEDDEC : passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation

La ville d'Évreux ne maîtrise pas les délais de fabrication et de livraison de votre CNI ou PASSEPORT